CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal Séance du 05 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 5 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Patrick LOSEILLE, Maire.

Présents: M. Rémy BUHOT; M. Xavier TOURNEUR; Mme Isabelle MICHAUDEL; Mme Roseline BRAUD; M.

Patrice GAMBU; M. Sébastien LOSEILLE; Mme Laëtitia PEREIRA; M. Alexandre HERMAN.

Absents excusés: M. Yohann PICARD

Absents: Mme Estelle SALAÜN; M. Fabien CÉSARIN; M. Thierry BAUSMAYER.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Roseline BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

COMPTE RENDU

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ASSURANCE DE LA COMMUNE

La commune souscrit actuellement son assurance auprès du groupe Allianz. La cotisation pour l'année 2022 est de 9 150 €.

M. le Maire s'est rapproché dernièrement du groupe GROUPAMA pour demander un devis comparatif. Il nous est proposé 2 devis :

- Un devis regroupant :
 - o protection juridique de la collectivité
 - o défense pénale et recours agents-élus
 - o protection des bâtiments communaux
 - pour une cotisation annuelle de 5 517,78 € TTC
- Un devis regroupant :
 - o protection juridique de la collectivité
 - o défense pénale et recours agents-élus
 - o protection des bâtiments communaux
 - Cab'Assur (protection pour déplacements professionnels agents-élus)
 - pour une cotisation annuelle de 6 105,19 € TTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux ont décidé d'accepter à l'unanimité le devis n° 2 de GROUPAMA et autorise M. le Maire à signer le contrat avec la compagnie d'assurance ainsi qu'à dénoncer le contrat actuel avec ALLIANZ.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MOULIN

Il est prévu la réfection de la chaussée à l'entrée de la Rue du Moulin (côté Route de Lyons) : décapage et revêtement en enrobé de la chaussée, création de bordures de trottoirs et de bordures de trottoirs franchissables.

3 entreprises ont été démarchées :

L'entreprise COLAS (Val de Reuil) : 36 083,52 € TTC

- L'entreprise Eure TP : 31 551,24 € TTC

L'entreprise VIA France : 42 316,72 € TTC

Après un tour de table, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de choisir l'entreprise EURE TP et autorise monsieur le maire à signer le devis et à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département de l'Eure.

SENS DE CIRCULATION PLACE DU CLOÎTRE/PLACE DE LA COLLÉGIALE

Dans le cadre du réaménagement du centre-bourg prochainement, M. Buhot propose de fixer un nouveau sens de circulation temporaire de la Place de la Collégiale et la Place du Cloître. Cela permettra d'effectuer des modifications si nécessaire avant les futurs aménagements.

Après concertation, les membres du conseil décident d'installer un sens unique de circulation devant la boulangerie (augmentation du nombre de places de parking dans l'avenir) dans le sens Route de Rouen > Place du Cloître. La descente devant l'entrée de la Collégiale sera également en sens unique vers la Place de la Mairie. Enfin, le sens de circulation Place du Cloître se fera en sens unique avec un accès depuis la Route de Lyons. L'accès au 11, 13 et 15 Place de la Collégiale sera en sens interdit sauf riverains.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition et charge M. le Maire de la mettre en application.

Décision modificative et achat de véhicule

La voiture communale est victime de pannes à répétition, il devient urgent de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule. Après sollicitation de plusieurs garages, il convient de prévoir un budget de 10.000 € pour l'achat d'un véhicule utilitaire.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour l'achat d'un véhicule

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 : un virement de crédit du chapitre 023 à l'article 21571 détaillé comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Chapitre 023 : - 10 000 €

Chapitre 21: Article 21571 – Matériel de transport : + 10 000 €

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- D'autoriser la décision modificative suivante : un virement de crédit du chapitre 023 à l'article 21571 détaillé comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 023: 10 000 €
- Chapitre 21:

Article 21571 - Matériel de transport : + 10 000 €

- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la recherche d'un véhicule communal en remplacement de celui existant et de signer le bon de commande dudit véhicule.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG: CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE

M. le Maire présente aux conseillers, les devis proposés par les bureaux d'études rencontrés :

- Une proposition à 96 500 € pour une étude.
- Une proposition de pré-étude à 6000 € et étude entre 40 000 et 60 000 € selon options choisies.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil choisissent à l'unanimité le bureau d'études ACI avec une pré-étude à 6000€ et acceptent que Monsieur le Maire signe la pré-étude.

QUESTIONS DIVERSES

- École: M. Tourneur souhaite que le conseil réfléchisse à un nom pour l'école communale. Il propose d'associer les enfants de l'école dans la recherche d'un nom. M. le Maire propose d'interroger l'ensemble de la population via un article dans le journal de la commune et d'y réflechir.
- **Régulation des pigeons** : 312 pigeons prélevés.
- **Chats errants :** des riverains se sont manifestés pour se plaindre des désagréments occasionnés par les chats errants Route de Lyons.
- La Poste: une diminution de la plage horaire d'ouverture est prévue prochainement suite à la baisse de fréquentation du bureau de poste. Une proposition a été soumise au conseil pour la transformation du bureau de poste en agence postale communale.
- Voirie: les allées du cimetière sont en cours de nettoyage par les employés communaux. Du gravier devra être étalé dans les allées du nouveau cimetière pour finaliser.
- Route de Villerest : stationnement abusif d'une Citroën C3 accidentée sur le trottoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.